

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 502

Artikel: Concentration à gauche
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016506>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La loi du monopole

chose qu'un bulletin à l'adresse de convaincus. La chance de ce périodique "à mettre entre toutes les mains": le circuit de distribution de Naville, précisément, qui correspond parfaitement à la tentative menée par la rédaction pour sortir du cercle d'intimes concernés.

Voici donc, "in extenso", le diktat de Naville du 3 mai:

"Messieurs,
"Nous avons accepté en son temps un essai de diffusion de la revue suivante: "Rebrousse-Poil".

"Nous devons malheureusement constater que la vente est très faible. Le pourcentage d'invendus est en moyenne de 70% en 1978. C'est pourquoi nous vous prions de bien vouloir cesser tout envoi de ce titre à notre adresse, le peu d'exemplaires vendus et la proportion très importante des retours rendant cette diffusion peu rentable.

"Nous espérons que vous comprendrez notre point de vue à cet égard et vous remercions par avance des dispositions que vous prendrez dans le sens demandé".

Et voilà le "Rebrousse-Poil" renvoyé à une distribution minimale. Le voilà réduit à stimuler sans cesse ses quelque 2000 abonnés pour accroître son audience (des appels que les abonnés de "Domaine Public" connaissent bien!). Et pourquoi? Parce que M. J. Blumer (signataire de la lettre en question) a jugé que l'opération n'était pas rentable: le tiers des numéros — à la demande du diffuseur, le total baissait régulièrement depuis le lancement du mensuel en février 1978 — envoyés à Naville chaque mois (et encore faudrait-il parler de ces paquets qui se perdent curieusement — comme si on pouvait perdre un paquet de "24 Heures" ou de "Confidences") étaient achetés par des amateurs occasionnels, intrigués par la présen-

ce de cette publication faisant tache parmi les hebdomadaires imprimés sur papier glacé, Quels sont les critères qui dictent le comportement de MM. Blumer et Cie? On ne leur demande pas d'être les Saint-Bernard désintéressés de la presse qui n'appartient pas à Lousonna, mais quels sont les résultats auxquels doivent parvenir les publications qui leur sont livrées pour continuer à être proposés dans "leurs kiosques"? Que cela soit au moins clair! MM. Blumer et Cie ont-ils souverainement décidés qu'en Suisse romande les familles royales de Belgique ou d'ailleurs qui font les choux gras de M. Dassault se vendront selon le même barème que la non-violence? A ce taux-là, il y a gros à parier que le hit-parade des ventes dans les kiosques de Naville, sous le signe de l'efficacité et du redressement financier bien entendu, soit rapidement un hit-parade du cul et de la pornographie aseptisée. Est-ce ce monopole-là que la commission des cartels veut préserver?

N.B. "Le Rebrousse-Poil"; adresse utile: Béthusy 56, 1012 Lausanne.

RECU ET LU

Concentration à gauche

L'évolution vers une fusion de "Leser-Zeitung" (bi-mensuel) et "Focus" (mensuel) se précise. Un bi-mensuel tiré à 10 000 exemplaires est prévu pour octobre. Il serait confectionné par six à huit collaborateurs payés et trente collaborateurs volontaires. Rappelons que "Focus" avait déjà fusionné, en son temps, avec "Agitation", deux enfants de 1968; "Leser-Zeitung", plus récent, est catholique d'origine.

— Dans le dernier numéro de "Polyrama", le périodique interne du Service de presse et d'information de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (adresse utile: Cour 33, 1007 Lausanne), une vingtaine de pages pour un dossier

sur la fusion thermonucléaire. Une tentative de vulgarisation à saluer, agrémentée en guise de conclusion par un petit bilan écologique et politique, ce qui change des sommes à prétention exclusivement "scientifique".

L'approche bienveillante des auteurs: "Demain, peut-être, la fusion thermonucléaire constituera la source d'énergie capable d'approvisionner sans problème l'humanité tout entière. Il s'agit pour cela d'utiliser l'énergie libérée lors de la fusion d'atomes légers de deutérium, de tritium, voire seulement de deutérium. Cet élément est contenu dans l'eau en quantité pratiquement illimitée, le problème de combustible n'existe donc pratiquement pas! Et ce d'autant plus qu'un litre d'eau contient assez de deutérium pour produire une énergie équivalente à 300 litres de pétrole. La fusion a d'autres avantages, notamment sur le plan écologique, puisque les résidus radioactifs sont potentiellement minimes; sur le plan social, la fusion ne peut susciter des réactions populaires de rejet aussi fortes que celles apparues contre les centrales nucléaires à fission actuelles".

En prime dans le même numéro de "Polyrama", le résumé du travail de diplôme d'un étudiant, consacré à l'aménagement d'une centrale solaire de production de chaleur; but: couvrir les besoins en chaleur (eau chaude sanitaire et chauffage des locaux) de 80% de la population de Aigle, Bex et Monthey.

— Dans la "Schweizerische Handelszeitung" du 25 mai, une mise en cause de la Déclaration de Berne (présentée dans ses ressources et ses dépenses) à travers "l'action" jute que cette organisation lançait il y a peu. Fait obstacle manifestement, pour le rédacteur de l'hebdo économique et financier, le fait qu'une part des "bénéfices" de la dite action ait été consacré à une autre "action" consacrée celle-là à la "place financière Suisse".

— Lire dans le magazine du "Tages Anzeiger" (21) une dizaine de pages consacrées au Théâtre Populaire Romand, en visite pour une semaine à Zurich.

— A signaler également, en format de poche aux Editions d'en-bas (c.p. 304, 1000 Lausanne 17), la parution d'un petit manuel d'une quarantaine de pages, remarquablement précis, bien documenté tout en restant tout à fait accessible au profane, bref un opuscule indispensable en prévision des futurs troubles nucléaires, "Les Droits de la personne arrêtée", présentés par les Groupes Action Prison. Etape par étape, de l'interpellation au procès-verbal d'interrogatoire, pour finir par la procédure d'instruction proprement dite (en annexe, un petit lexique et un dossier sur le droit de plainte, pour les détenus, déjà paru dans le "Passe-Muraille", journal des prisonniers), un itinéraire mal connu assorti des conseils adéquats, canton par canton (Suisse romande).

Ce dialogue, par exemple, qui illustre la façon de se comporter lorsque la police demande à faire une perquisition pour rechercher une personne :

Police (sonne à la porte) : "Nous venons chercher Ariane B; elle a seize ans; elle a fait une fugue de chez ses parents; elle est recherchée". Vous : "Quel est votre nom, s'il vous plaît, montrez-moi votre plaque".

Police (montre sa carte : "Où est Ariane?" Vous : "Ariane B. n'habite ps ici".

Police : "Allez, ça suffit comme ça. Nous savons qu'elle se cache ici".

Vous : "Non, je ne vous laisserai pas entrer. Vous n'avez rien à chercher dans mon appartement. D'ailleurs, s'il s'agit uniquement de ramener une fille mineure à ses parents, il n'existe aucune infraction tant que les parents n'ont pas porté plainte. Allez-vous en!"

Police (force le passage et entre).

Vous : "Quittez immédiatement mon appartement, sinon je porterai plainte pour violation de domicile et abus de pouvoir (appeler des témoins)".

Et ce dernier conseil :

"Même en de telles circonstances, vous ne devez pas vous opposer avec force aux actes des fonctionnaires".

BANQUE

Chiasso, la pointe de l'iceberg

Le procès de Chiasso est à peine ouvert et déjà on comprend les limites extrêmes de la mise à jour entreprise. Soit, on mettra un peu d'ordre dans le ménage du Crédit Suisse. Dans le confidentialisme ambiant, c'est déjà un événement.

Mais plus les accusés seront noirs et plus blanc sortira le système lui-même de ces grandes manœuvres judiciaires? Pour ces faux-pas de Ernst Kuhrmeier et de ses complices, combien d'opérations menées à l'extrême limite de la légalité, et connues des protagonistes seuls?

IMMOBILIER

Récession, connais pas

Les temps sont difficiles. Mais les promoteurs avaient mis le paquet, comme on dit : "Une des plus prestigieuses réalisations immobilières jamais construites à Genève, Les Résidences Le Mail de Cologny". L'appel aux amateurs fleurissait il y a peu encore dans les journaux.

Pour gagner quelques contribuables de plus cette commune chic des environs immédiats de Genève, rien de trop beau : "Dans un parc en balcon de deux hectares, dominant le lac, il n'y a que 27 privilégiés qui se partageront une des plus belles parcelles du canton et jouiront d'un confort exceptionnel".

Et en sus de ces avantages en nature : "un club-house, une piscine, un sauna, une salle de gymnastique, une salle de jeux, etc." (la liste n'est heureusement pas exhaustive, comme on le voit).

Enfin ce dernier argument de vente : "Une surveillance permanente est prévue pour une parfaite sécurité".

Appartements à vendre flics en main, en quelque sorte.

Pour saisir les enjeux de Chiasso, un livre à conseiller, qui vient de paraître aux Editions du Centre Europe-Tiers monde (37 quai Wilson, 1201 Genève), "Silence d'argent — La Suisse, carrefour financier", signé Urs Haymoz. Ce ne sont pas les ouvrages de décryptage de la réalité suisse qui manquent en ce moment, mais l'enquête d'Urs Haymoz se distingue par la précision de son but : "en quoi consiste exactement le pouvoir dont les acteurs de la place financière suisse disposent à l'égard des populations défavorisées du tiers monde et des travailleurs suisses". Dès les premières lignes, l'auteur ne quitte pas son objectif des yeux. D'où une cohérence rare dans ce genre d'exercice. Jusqu'aux propositions de réformes envisagées et que nous examinerons.

Le marché de la peur ne connaît pas la récession. Même si en Suisse il n'atteint pas encore l'ampleur prise dans certains pays voisins. En Allemagne fédérale par exemple, le chiffre d'affaires des entreprises de gardiennage et de sécurité qui se montait il y a cinq ans, en 1973, à quelque 400 millions de marks, a grimpé aujourd'hui jusqu'au milliard, selon les estimations les plus prudentes (et ce dernier chiffre ne comprend pas les sommes affectées par les entreprises pour leurs tâches de sécurité à travers leur propre personnel). Un stimulant permanent pour la vente de la sécurité et de la protection : le climat entretenu par les moyens de communications de masse, prompts à monter en épingle l'actualité criminelle ou présentée comme telle (dans le même sac, les manifestations antinucléaires, les attentats politiques et l'industrie de l'enlèvement). En RFA, le phénomène prend les allures de la naissance d'une véritable police privée et parallèle : d'ici à 1990, le nombre de ces shérifs au petit pied, dont les manières font de plus en plus souvent l'objet de plaintes, formés au tir au pistolet, familiers du judo et du karaté, appointés par des sociétés spécialisées, pourrait approcher les 250 000 selon des calculs récents.